

Collectif Santé

Collectif des Professionnels de Santé pour le Bien Commun

2ème communiqué de presse – Août 2021

Depuis plus d'un an, les soignants sont confrontés à une crise sans précédent. Non, il ne s'agit pas de la crise du Covid 19, mais de cette crise majeure de confiance envers nos institutions sanitaires et politiques. Mensonges après mensonges, cette gouvernance par le haut, au prétexte d'un « état d'urgence sanitaire » a fini par perdre toute crédibilité aux yeux de beaucoup d'entre nous.

Alors que **les chiffres** de personnes malades, hospitalisées en réanimation ou décédées du Covid, matraqués à longueur de journées, se sont révélés faux, que **les masques** en extérieur et dans les écoles ont été maintenu pendant des mois sans aucune donnée scientifique probante pour attester de leur utilité, que **les tests PCR** (remis en question par le CDC américain en juillet 2021¹), sont encore abusivement utilisés avec un nombre de cycles d'amplification exorbitant, que **les traitements précoces** contre le Covid (Ivermectine + Azitromycine + zinc), utilisés massivement dans de nombreux pays, sont encore occultés par nos autorités, la population entière se retrouve aujourd'hui confrontée au **pire des chantages : la « vaccination » ou la fin de nos libertés** de travailler, de se divertir, de voyager et même, pour les professionnels de santé, de disposer de notre corps !

Les nouveaux décrets liberticides de ce mois de juillet 2021 sont, à ce titre, sans précédent depuis le régime de Vichy. Ainsi, toutes les lois françaises se retrouvent piétinées, à commencer par le code civil et le code de santé publique, qui défendent pourtant, l'inviolabilité du corp humain, la liberté de choix, le secret médical et le consentement éclairé.

Quant aux textes européens et internationaux que la France a pourtant ratifiés (Le code de Nuremberg, la convention d'Oviedo, la déclaration d'Helsinki), vont-ils être eux aussi brulés sur l'hôtel du « dogme sanitaire » qu'on nous assène quotidiennement dans les médias officiels ?

Dans ce contexte de déferlement totalitaire et de volonté de détruire la cohésion sociale de notre pays, le Collectif Santé exhorte tous les professionnels de santé à revendiquer haut et fort les principes suivants, tous inscrits dans la loi française (...d'avant le 5 août 2021!) :

- Le respect du secret médical et la non-divulgation de notre statut sérologique à une quelconque autorité administrative
- Le respect de notre liberté de choix pour recourir ou non à une thérapeutique nouvelle, à fortiori lorsque celle-ci se trouve encore en phase d'expérimentation
- Plus généralement, la liberté de disposer de notre corps, sans avoir à subir de pressions d'ordre psychologique, sociale ou financière, comme rappelé par le Conseil de l'Europe en janvier 2021²

Enfin, le *Collectif Santé* appelle tous les professionnels de santé à se rapprocher et s'organiser en réseaux dans chaque structure et territoire de santé, pour entrer pacifiquement en résistance face à ce gouvernement, devenu illégitime, du fait de la prorogation abusive de Etat d'urgence sanitaire.

Le *Collectif Santé* vous donne également rendez-vous chaque samedi dans les rues de France pour revendiquer tous ensemble nos droits et nos libertés, et demander l'abrogation immédiate du « pass sanitaire » et de « l'obligation vaccinale » pour les professionnels de santé.

¹ https://www.cdc.gov/csels/dls/locs/2021/07-21-2021-lab-alert-Changes CDC RT-PCR SARS-CoV-2 Testing 1.html

² Résolution 2361 du **Conseil de l'Europe**, du 27 janvier 2021, articles 7.3.1 et 7.3.2

Qui sommes-nous?

Le *Collectif Santé* est constitué de professionnels de santé **de terrain** de tous horizons, **apartisan**, **a-syndicaux**, **sans conflit d'intérêt** et, avant tout, **soucieux du bien commun**.

Le *Collectif des Professionnels de Santé pour le Bien Commun* est organisé en huit groupes thématiques :

- Groupe « Organisation de la santé »
- o Groupe « Financement de la santé »
- Groupe « Personnes vulnérables »
- Groupe « Gestion de crises sanitaires »
- Groupe « Questions éthiques »*
- Groupe « Médecines alternatives et préventives »
- o Groupe « Formation des métiers de santé »
- o Groupe « Recherche et innovation médicales »

Appel à recrutement :

A l'occasion de ce deuxième communiqué de presse, le *Collectif Santé* lance un appel à recrutement partout en France, à l'intention des professionnels de santé déterminés et prêts à rejoindre l'un de ses groupes thématiques.

Pour toute demande d'information, vous pouvez nous contacter directement à l'adresse suivante : contact-collectifsante@protonmail.com

Liens internet:

Vous pouvez également retrouver les travaux du Collectif Santé sur les liens suivants :

- o https://www.facebook.com/collectifdesprofessionnelsdesantepourlebiencommun
- https://www.youtube.com/channel/UCzapABcmehUc9q3uerNQ0lw

En tant que Professionnels de Santé, nous avons notre mot à dire!

Il est de notre devoir de prendre la parole
pour informer les citoyens avec objectivité et sans conflit d'intérêt

^{*}Ex de Vidéo du Collectif Santé, postée avant la nouvelle loi : « La vaccination contre le Covid pourrait-elle devenir obligatoire pour les professionnels de santé ? »

https://www.youtube.com/watch?v=wB1gJKFyKUM&list=PLIbQ2YNR_EezKmSKOVsRB2oiCyDsyvQNG&index=2